



## CERCLE DE FERMIERES SAINT-GILBERT

[www.cfqstgilbert.org](http://www.cfqstgilbert.org)

*Les CFQ, des liens d'accomplissement tissés serrés*

*Fière de notre engagement!  
Le thème 2022-2023 des CFQ!*

### Prochaine réunion mensuelle

Bienvenue mesdames à notre prochaine réunion mensuelle qui se tiendra :

Mercredi 9 novembre 2022

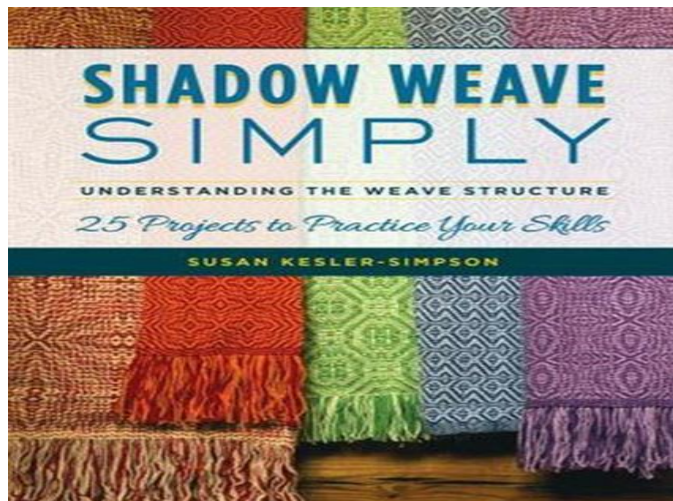
À 19h30

Dans la salle du Centre municipal

Au programme lors de notre rencontre, nous vous proposons une démonstration de broderie brésilienne.

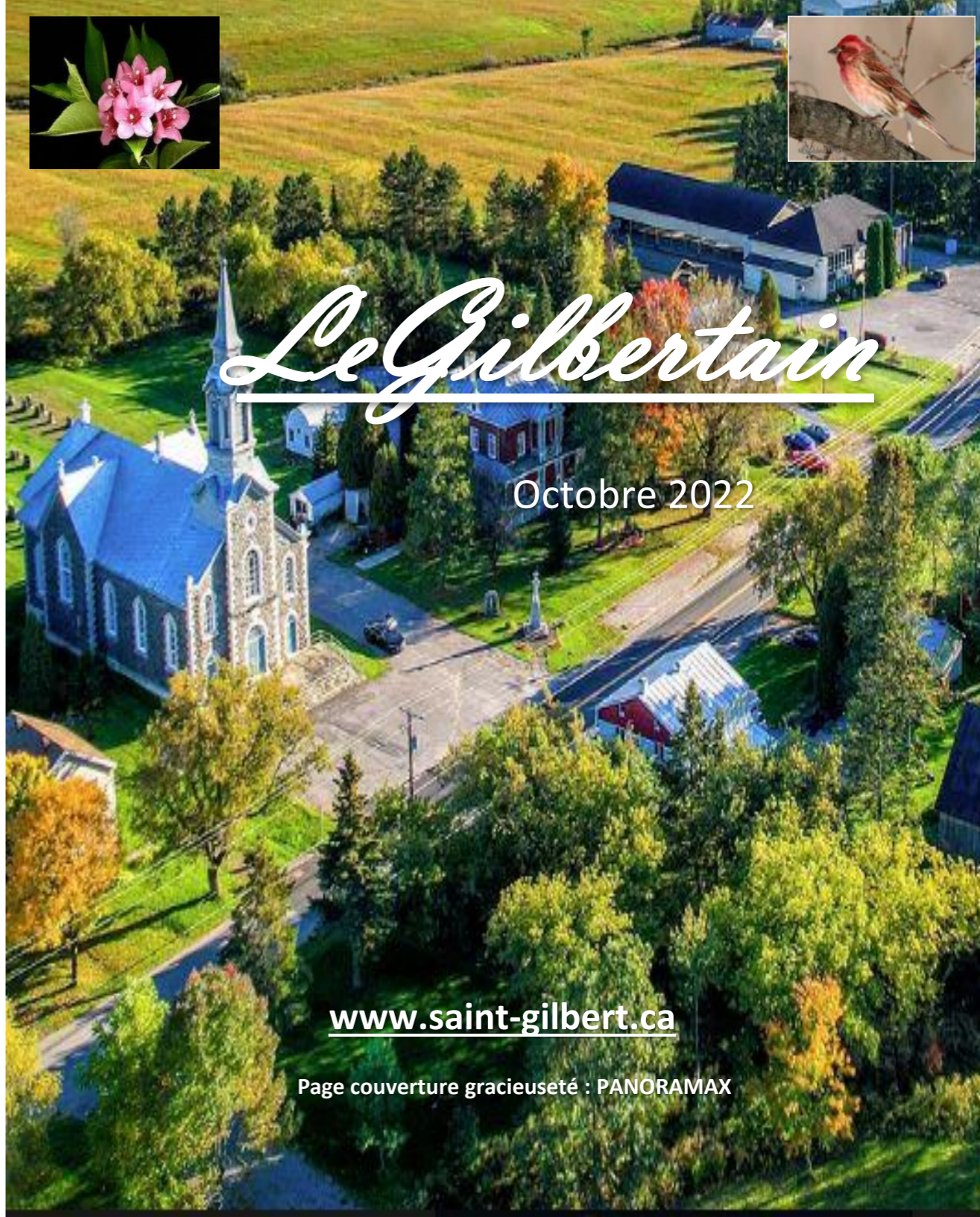
Également, nous prendrons connaissance de différents modèles de tissage en lien avec la pièce de tissage demandée pour le prochain Concours d'artisanat textile 2022-2023 étant un foulard d'adulte avec la méthode « shadow weave », ou tissage ombré.

Une image vaut mille mots :



Michelle Robitaille, responsable des communications

*100 ans de savoir à partager*



[www.saint-gilbert.ca](http://www.saint-gilbert.ca)

Page couverture gracieuseté : PANORAMAX



# Mot du maire



Chers concitoyens,

Un important dossier pour Saint-Gilbert sera finalisé en octobre : celui du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Le PIIRL est un programme de subvention provincial administré par les MRC. Le PIIRL sera valide pour les 3 prochaines années. Notez que le PIIRL ne s'applique pas sur la partie de route du ministère des Transports (MTQ).

Pourquoi est-ce important? Premièrement, parce que pour produire le PIIRL, la MRC de Portneuf a engagé la firme MAXXUM qui a fait un inventaire complet de toutes les infrastructures routières de la MRC incluant celles de Saint-Gilbert. Cet inventaire comprend la cartographie, l'endroit exact et le plus important, l'état actuel de chaque partie de route, pont, ponceau, pancarte de signalisation, lumineuse et marquage de rue de la municipalité. Cet inventaire a déjà été utile pour réparer et remettre à jour toutes nos pancartes de signalisation. Ce plan est donc un outil très important pour non seulement établir des priorités d'entretien et de réparation, mais également pour découvrir des priorités cachées comme certains ponceaux obscurs en mauvais état qui n'auraient jamais été remarqués autrement avant qu'il soit trop tard. Il aide donc grandement à la planification de priorités.

Deuxièmement, le PIIRL établi pour 3 ans les routes classées prioritaires, en route d'importance et non en besoin de réparation, de la MRC qui auront droit à un plus haut taux de subventions que d'autres. La rue Principale et la route Létourneau étaient classées priorité 1 pour le taux de subvention et le resteront. La priorité 1 est le plus haut taux de subvention disponible. Ceci dit, j'ai le plaisir de vous annoncer que Saint-Gilbert a réussi à faire plusieurs gains importants en réussissant à faire classer priorité 2 la route du Moulin, la rue des Érables et le chemin Cauchon. Toutes ces routes n'étaient pas classées prioritaires dans l'ancien PIIRL. Il faut savoir qu'une différence de classement représente au moins 5% de plus en subvention pour toutes les dépenses admissibles. Ce chiffre peut paraître peu, mais considérant que les coûts de réparation d'une seule partie de route sont habituellement de plusieurs centaines de milliers de dollars, cela représente au total une fortune en argent économisé pour l'avenir. Au final, ces nouveaux classements nous assurent d'avoir moins de coûts futurs d'entretiens et de réparation payée par nos taxes municipales.

Sincèrement vôtre, Daniel Perron, Maire de St-Gilbert



Conseil Paroissial de Pastorale  
Saint Gilbert

## Bonjour à Toutes et à Tous

Voici les intentions des Messes célébrées à l'Église de Saint-Gilbert, Dimanche le 30 octobre 2022, à 11hres.

Claude Gignac	-	Annette Julien
Léo Gignac	-	Jean-Guy Frenette
Fernand Richer	-	Marie-Paule et Jacques
Huguette B.Perron	-	Municipalité St-Gilbert

## Octobre mois du Rosaire.

Le mois d'octobre, s'achève, mais n'oublions pas qu'autrefois, les plus âgés nous nous rendions à l'Église chaque soir pour réciter le chapelet. Profitons des quelques jours qui restent du mois d'octobre pour invoquer Notre-Dame-du-Rosaire.

## L'Automne.

L'automne est un très beau spectacle avant l'arrivée de l'hiver, avec son explosion de couleurs dans nos forêts : du rouge, du jaune et de l'orangé. Les pommiers regorgent de pommes rouges et juteuses.

## Novembre.

Le mois de novembre est à nos portes, mois dédié à nos chers défunts. Pensons de faire une petite prière pour qu'ils soient au Paradis et qu'ils jouissent du Bonheur éternel.

.....  
Comité de Liturgie, Annette Julien-Gignac  
.....

Peinture sur sac de  
toile

2 novembre 2022  
à St-Gilbert  
de 13 h à 15h

Au centre municipal 110  
rue Principale



Café et animation offerts gratuitement sur place  
Présentation des services disponibles

Avec la participation financière de :



## Municipalité de Saint-Gilbert

### En direct du conseil – séance d'octobre 2022

Pour de plus amples détails, relativement aux délibérations du conseil n'hésitez pas à consulter les procès-verbaux sur le site de la municipalité au [www.saint-gilbert.ca](http://www.saint-gilbert.ca)

- Octroi du contrat de service pour la confection du devis d'appel d'offres et de la surveillance, projet de pavage de la route du Moulin 2023
- Octroi du contrat de fourniture et d'installation du système d'alarme incendie pour le Centre d'innovation de Saint-Gilbert qui sera localisé dans les locaux actuellement vacants du centre communautaire
- Octroi du contrat de fourniture et d'installation du système de chauffage pour le Centre d'innovation
- Octroi du contrat de fourniture et d'installation du système de distribution électrique pour le Centre d'innovation de Saint-Gilbert
- Octroi du contrat de déneigement du centre communautaire pour la saison 2022-2023
- Autorisation d'achat et de signature de contrat pour l'achat d'une finisseuse-brocheuse qui sera ajoutée au photocopieur du service administratif
- Virement budgétaire pour pourvoir à la dépense relative à l'hygiène du milieu plus élevé montant de 3 196.62 \$ que les prévisions budgétaires
- Appropriation de l'aide financière du programme d'aide à la voirie locale, volet projet particulier d'amélioration, envergure suprarégional (PAVL-PPA-ES) pour les travaux d'entretien des chaussées
- Confirmation au MTQ des travaux exécutés en vertu du Programme d'aide à la voirie locale, volet projet particulier d'amélioration, envergure suprarégional (PAVL-PPA-ES, dossier no 00030717-1-34060(03) -2021-07-21-3
- Autorisation de présentation d'une demande de financement pour la composante des projets de petite envergure 2022-Fonds pour l'accessibilité, programme d'aide fédéral
- Avis de motion du règlement 09-2022, règlement constituant un Fonds de roulement
- Présentation et dépôt du projet de règlement 09-2022, règlement constituant un Fonds de roulement
- Participation à l'activité vins & fromages de la fondation de l'école secondaire Saint-Marc
- Autorisation de signatures des droits de passage pour le sentier de raquettes

**Municipalité de Saint-Gilbert, 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Québec) G0A 3T0**

Bureau ouvert le mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Tél. : 268-8194, télécopieur : 268-6466 courriel : [saint-gilbert@globetrotter.net](mailto:saint-gilbert@globetrotter.net)



## Club Fadoq Saint-Gilbert

### Âge d'Or

Bonjour à tous, membres de la Fadoq de Saint-Gilbert.

Vos administrateurs ont tenu une réunion ce 5 octobre dernier pour procéder à l'adoption des règlements généraux de notre club ainsi que le contrat d'affiliation de ce dernier avec la région de Québec et Chaudière-Appalaches de la grande Fadoq.

Dans le cadre de la campagne de renouvellement et de recrutement de membres qui se tient du 1er septembre au 1er décembre, notre club se positionne très bien avec l'ajout de 3 nouveaux membres, ce qui nous permettra de faire partie du tirage au sort régional d'une valeur de 5000\$ attribué par le réseau Fadoq.

Notre prochaine réunion amicale se tiendra le mercredi 19 octobre à notre local habituel.

Je termine par un grand merci à tous qui ont renouvelé leur carte de membre ainsi qu'un fraternel accueil à nos nouveaux membres.

Novembre suivra avec 2 réunions soit les 2 et 16 de ce mois.

Bonne santé à tous.

Denis Robitaille vice-président <tel:418-268-8948>



## Municipalité de Saint-Gilbert

### Avis public (suite)

#### DEMANDE DE SOUMISSION DÉNEIGEMENT DES BORNES-INCENDIE SAISON 2022-23

Si l'entrepreneur fait défaut des obligations et/ou si le directeur constate que l'entrepreneur n'a pas fait ou n'a pas bien effectué les travaux exigés en vertu du présent document ou n'y apporte pas toute la diligence requise ou ne respecte pas les délais, le directeur pourra mettre en œuvre les équipes et outillages nécessaires pour suppléer au défaut de l'entrepreneur sur simple avis verbal. Au cas où la Municipalité serait obligée d'effectuer les travaux elle-même, l'entrepreneur s'engage à rembourser à la Municipalité, les dépenses encourues et, de ce fait, autorise la Municipalité à déduire lesdites dépenses à même les versements.

#### Présentation des soumissions

Toute soumission doit être remise au directeur général afin de recevoir une preuve de dépôt de ladite soumission, et ce, aux heures d'ouverture du bureau municipal (mardi, mercredi et jeudi entre 9h et 15h), sous enveloppe cachetée et clairement identifiée : « **Soumission pour le déneigement des bornes-incendie** ». Les soumissions seront reçues jusqu'à 15h le jeudi 3 novembre 2022 et seront ouvertes dès la fermeture de la période de soumission, dans la salle du conseil municipal et devant les personnes qui désirent être présentes.

Le prix soumis est un prix forfaitaire qui englobe toutes les dépenses avant les taxes applicables. Le soumissionnaire n'aura droit à aucune compensation pour augmentation de salaire, hausses de taxes, coût élevé du carburant, etc.

#### Document à fournir avec la soumission

Une preuve d'assurance-responsabilité couvrant les travaux pour lesquels le soumissionnaire offre ses services devra être fournie en vue d'obtenir le contrat.

#### Clause de réserve

La Municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Saint-Gilbert ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2022.

*Christian Fontaine*

Directeur général et greffier-trésorier



## Municipalité de Saint-Gilbert

### Avis public

DEMANDE DE SOUMISSION  
DÉNEIGEMENT DES BORNES-INCENDIE SAISON 2022-23

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ;

**QUE** la Municipalité demande des prix pour le contrat de déneigement des bornes-incendie situées sur le territoire de la municipalité pour la saison 2022-2023 selon les conditions suivantes au contrat :

#### Clauses d'exécutions des travaux

Afin de garantir la sécurité des citoyens, **le déneigement complet des bornes-incendie doit être effectué dans les 24 heures** suivant la fin d'une accumulation significative de neige. Aucun avis officiel n'est donné à l'entrepreneur pour commencer les opérations. L'entrepreneur doit procéder au déneigement dès qu'il y a une accumulation de neige de deux centimètres et demi (2,5 cm) provenant d'une ou plusieurs précipitations. Le déneigement inclut de façon non limitative, le grattage, le soufflage des espaces autour des bornes incendies à l'aide d'un tracteur en bonne condition de marche, d'un minimum de 50 forces ( h.p.) et muni d'un godet hydraulique à l'avant et d'un souffleur à neige à l'arrière. Le déneigement mécanique doit être complété manuellement à l'aide d'une pelle de façon à assurer la libération complète de la neige accumulée sur et autour des bornes-incendie. La neige devra être soufflée entièrement et entassée de façon à dégager entièrement la voie publique.

L'entrepreneur doit s'assurer que les biens de la Municipalité tels que les enseignes, signalisation, les lampadaires, les bornes-incendie, les arbres et autres ne soient pas endommagés lors des opérations de déneigement. L'entrepreneur est responsable des dommages causés à la propriété de la Municipalité ainsi qu'aux propriétés privées au cours et à l'occasion de l'exécution de son contrat.

L'entrepreneur devra fournir des équipements et des véhicules de déneigement en bon ordre de fonctionnement, inspecté selon les normes de la Société automobile du Québec. Une liste du matériel avec lequel l'adjudicataire se propose d'exécuter les travaux doit être transmise à la Municipalité avant le début de la saison.

### RUBRIQUE EN VRAC

J'aimerais pouvoir établir un comité des loisirs qui organiserait des activités au courant de l'année. Si c'est un défi qui vous parle, je vous invite à communiquer avec moi par courriel ([karo\\_gignac@hotmail.com](mailto:karo_gignac@hotmail.com)). On pourra alors établir une première rencontre pour planifier nos activités.

Caroline Gignac, conseillère au poste numéro 1

#### **AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS NON DÉCLARÉS!**

**En vertu des nouvelles réglementations provinciales et municipales applicables en la matière, nous avons complété notre recensement volontaire relatif aux chiens évoluant sur le territoire de Saint-Gilbert. Veuillez prendre avis que les propriétaires de chiens qui n'ont pas été répertoriés par la municipalité s'exposent à l'émission d'un constat d'infraction. Il est de votre responsabilité civile et sociale de déclarer votre chien à la municipalité. Un formulaire de déclaration est disponible sur le site internet de la municipalité. Vous pouvez aussi produire votre déclaration par téléphone au bureau municipal au 418-0268-8194 ou par courrier.**



#### **COMPAGNIE DE CIMETIÈRES DE L'OUEST DE PORTNEUF**

Aucune plantation de fleurs, d'arbustes ou d'arbres n'est autorisée sur un lot dans un cimetière de la Compagnie de l'Ouest de Portneuf, comme précisé dans le règlement de la Compagnie. Ceci afin qu'il n'y ait pas d'entrave à l'entretien du cimetière et des lots concédés.

Nous demandons aux personnes qui ont déjà fait des plantations, que celles-ci soient envahissantes ou non, de procéder à leur retrait. Veuillez aviser le bureau avant de procéder au déracinement.

Jacques Bouillé, président



## Municipalité de Saint-Gilbert

# Avis public

### RÔLE TRIENNAL 1<sup>RE</sup> ANNÉE

### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2023-2024 ET 2025

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- 1) **QUE LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT POUR L'EXERCICE 2023 A ÉTÉ DÉPOSÉ AU 110 RUE PRINCIPALE, LE 13<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2022. LEDIT RÔLE D'ÉVALUATION PEUT ÊTRE CONSULTÉ AUX HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL DU SOUSSIGNÉ.**
- 2) **QUE L'EXERCICE FINANCIER 2023 EST LE PREMIER EXERCICE AUQUEL S'APPLIQUE LE RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2023-2024 ET 2025.**
- 3) **QU'UNE DEMANDE DE RÉVISION PRÉVUE À LA SECTION 1 DU CHAPITRE X DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE PEUT ÊTRE LOGÉE :**
  - À LA PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE D'ÉVALUATION, AFIN DE CONTESTER L'EXACTITUDE, LA PRÉSENCE OU L'ABSENCE D'UNE INSCRIPTION À CE RÔLE RELATIVE À L'UNITÉ D'ÉVALUATION VISÉE PAR LE PRÉSENT AVIS, EN DÉPOSANT UNE DEMANDE DE RÉVISION À CET EFFET. CETTE DEMANDE SERA VALABLE POUR LES TROIS ANNÉES D'APPLICATION DU RÔLE.
  - TOUTE PERSONNE QUI A UN INTÉRÊT À LE FAIRE PEUT ÉGALEMENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION RELATIVEMENT À CETTE MÊME UNITÉ D'ÉVALUATION. UNE DEMANDE RÉVISION PEUT AUSSI ÊTRE DÉPOSÉE À L'ÉGARD DE TOUTE AUTRE UNITÉ D'ÉVALUATION, SI UNE PERSONNE A UN INTÉRÊT À LE FAIRE.
  - TOUTE PERSONNE TENUE DE PAYER UNE TAXE OU UNE COMPENSATION À LA MUNICIPALITÉ OU À LA COMMISSION SCOLAIRE QUI UTILISE LE RÔLE EST RÉPUTÉE AVOIR L'INTÉRÊT REQUIS POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION.
- 4) **QU'UNE DEMANDE DE RÉVISION, POUR ÊTRE RECEVABLE, DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AVANT LE 1<sup>ER</sup> MAI DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE D'ÉVALUATION.**
- 5) **QUE TOUTE DEMANDE DE RÉVISION DOIT OBLIGATOIREMENT, SOUS PEINE DE REJET :**
  - ÊTRE PRODUITE SUR LE FORMULAIRE PRESCRIT À CET FIN (DISPONIBLE AU BUREAU MUNICIPAL)
  - ÊTRE ACCOMPAGNÉ DE LA SOMME D'ARGENT DÉTERMINÉE PAR LE RÈGLEMENT, ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE PORTNEUF;
  - ÊTRE DÉPOSÉE À LA MRC DE PORTNEUF AU 185, ROUTE 138, CAP-SANTÉ QUÉBEC, G0A 1L0 OU TRANSMIS PAR COURRIER RECOMMANDÉ.

Donné à St-Gilbert, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2022.

*Christian Fontaine*

Directeur général et greffier-trésorier



### Le projet *Défi hivernal* est à la recherche de MANŒUVRES EN ENTRETIEN DE LIEUX PUBLICS

Date d'entrée en fonction : 7 novembre 2022

Date de fin du contrat : 17 mars 2023

Salaire offert : 14,25 \$/heure

Nombre d'heures/semaine : 35 heures

Lieu de travail : Saint-Basile

Possibilité de recevoir une qualification

#### Description des tâches

- Effectuer l'entretien des pistes de fat bike au Centre nature de Saint-Basile
- Effectuer l'entretien des sentiers et autres tâches au Parc naturel régional de Portneuf
- Participer à des ateliers de connaissance de soi, de méthodes de recherche d'emploi et d'orientation professionnelle
- Distribuer les denrées alimentaires avec la Saint-Vincent de Paul (une fois par mois)

#### Critères d'admission au projet

- Résider dans la MRC de Portneuf
- Être âgé de 16 à 35 ans
- Être disponible pour la durée totale du projet
- Être sans emploi, ne pas fréquenter l'école et éprouver des difficultés à intégrer le marché du travail
- Vouloir améliorer sa situation personnelle
- Les personnes choisies devront se conformer au Guide de normes sanitaires en vigueur

Pour plus de renseignements ou pour soumettre votre candidature (avant le 28 octobre 2022), veuillez communiquer avec Metchnou Mallié au 418 284-3928 ou [mmallie@portneufplus.com](mailto:mmallie@portneufplus.com)

Avec la participation financière de :



Table de concertation  
en sécurité alimentaire  
de Portneuf

